vinetur

Les recettes fiscales britanniques sur l’alcool ont progressé de 1 % au trimestre, à 2,94 milliards de livres

Des versements plus élevés sur les spiritueux, le vin et le cidre ont compensé un recul de 5 % des droits sur la bière, a indiqué HMRC

lundi 31 août 2026



HM Revenue and Customs a indiqué lundi que les recettes fiscales britanniques sur l'alcool ont légèrement progressé au dernier trimestre achevé, des versements plus élevés provenant du vin, d'autres produits fermentés, du cidre et des spiritueux ayant compensé le recul des droits sur la bière.

Dans son dernier Alcohol Bulletin, HMRC a indiqué que les recettes totales d'Alcohol Duty pour la période d'avril à juin 2026 se sont élevées à 2 936 millions de livres sterling, en hausse de 22 millions de livres, soit 1 %, par rapport à la même période un an plus tôt. Ces chiffres sont provisoires et reflètent les paiements reçus par l'administration fiscale, et non le mois au cours duquel l'obligation fiscale a été initialement constituée.

La hausse trimestrielle a été principalement portée par les spiritueux, ainsi que par le vin, les autres produits fermentés et le cidre. Les recettes issues de ces catégories liées au vin et du cidre ont atteint 1 153 millions de livres sterling sur le trimestre, en hausse de 32 millions, soit 3 %, sur un an. Les recettes des spiritueux ont progressé à 907 millions de livres, soit une hausse de 34 millions, ou 4 %. Les recettes de bière ont reculé à 876 millions de livres, en baisse de 45 millions, ou 5 %, par rapport au même trimestre de l'an dernier.

Le bulletin couvre les droits d'Alcohol Duty perçus sur quatre catégories de produits : le vin, les spiritueux, la bière et le cidre. HMRC a indiqué que les statistiques sont publiées au niveau du Royaume-Uni et font partie de sa série de statistiques officielles accréditées. La dernière publication comprend des données provisoires sur les recettes de droits de mai à juillet 2026, ainsi que des données provisoires sur la production et les mises à la consommation d'avril à juin 2026.

Depuis le début de l'exercice en cours, d'avril à juillet, les recettes totales d'Alcohol Duty se sont élevées à 3 889 millions de livres sterling, quasiment inchangées par rapport à 3 886 millions sur la même période de 2025 à 2026. Dans ce total, les recettes du vin, des autres produits fermentés et du cidre ont augmenté de 55 millions de livres, soit 4 %, tandis que celles des spiritueux ont diminué de 1 million de livres, soit moins de 1 %, et celles de la bière de 52 millions de livres, soit 4 %.

HMRC a indiqué que le vin, les autres produits fermentés et le cidre représentaient 40 % des recettes d'Alcohol Duty depuis le début de l'exercice. Les spiritueux en représentaient 30 %, et la bière les 30 % restants.

Les chiffres mensuels ont montré des rythmes de paiement irréguliers au début de l'exercice. Les recettes totales d'Alcohol Duty ont été de 918 millions de livres sterling en avril 2026, 1 070 millions en mai, 947 millions en juin et 953 millions en juillet. Sur l'exercice précédent, ces mêmes mois avaient généré respectivement 922 millions, 814 millions, 1 179 millions et 972 millions de livres sterling.

Pour le vin, les autres produits fermentés et le cidre, les recettes se sont élevées à 392 millions de livres en avril, 395 millions en mai, 366 millions en juin et 399 millions en juillet cette année. Aux mêmes mois l'an dernier, la catégorie affichait 364 millions, 320 millions, 437 millions et 376 millions de livres.

Les recettes des spiritueux ont atteint 277 millions de livres en avril, 330 millions en mai, 299 millions en juin et 256 millions en juillet. Un an plus tôt, elles s'élevaient à 269 millions, 209 millions, 395 millions et 291 millions de livres.

Les recettes de bière ont été de 249 millions de livres en avril, 345 millions en mai, 282 millions en juin et 298 millions en juillet, contre 289 millions, 285 millions, 346 millions et 305 millions de livres sur les mêmes mois de 2025 à 2026.

HMRC a indiqué que le calendrier des recettes doit être interprété avec prudence, car Alcohol Duty fonctionne sur une période comptable d'un mois. Les opérateurs acquittent généralement le droit le mois suivant la naissance de la dette fiscale, ce qui crée un décalage d'un mois entre la fin d'une période comptable et l'encaissement du paiement par HMRC.

L'agence a également relevé que le système fiscal appliqué à l'alcool a changé le 1er août 2023, lorsque la réforme d'Alcohol Duty a instauré un nouveau régime fiscal. Les tableaux actuels du bulletin ne contiennent que des données de recettes, de mises à la consommation et de production relatives au nouveau régime. HMRC a indiqué que, dans les nouveaux tableaux, la catégorie des autres produits fermentés comprend en grande partie des produits qui étaient auparavant enregistrés comme vin de

fabrication.

HMRC a assorti une partie de la série d’une mise en garde. Il a indiqué que les recettes du vin, des autres produits fermentés et du cidre à partir d’avril 2023 font encore l’objet de travaux de vérification supplémentaires, et que les comparaisons d’une année sur l’autre pour ces sous-composantes sur cette période doivent être interprétées avec prudence tant que cet examen n’est pas achevé. Le département a précisé que les chiffres totaux des droits sur l’alcool ne sont pas concernés.

Le rapport a également rappelé la manière dont chaque catégorie est taxée. Le vin et les autres produits fermentés deviennent imposables lorsque leur titre alcoométrique dépasse 1,2 % vol., tandis que le cidre est taxé lorsqu’il est supérieur à 1,2 % vol. mais inférieur à 8,5 % vol. et qu’il est élaboré à partir de jus de pomme ou de poire fermenté. La bière devient imposable dès qu’elle dépasse 1,2 % vol. Les droits sur les spiritueux s’appliquent à tout spiritueux, ou à tout mélange contenant des spiritueux, dont le titre dépasse 1,2 % vol. Depuis la réforme de 2023, le droit sur le vin, les autres produits fermentés, le cidre, la bière et les spiritueux est calculé par litre d’alcool pur.

Les données historiques du bulletin montrent que les recettes d’Alcohol Duty ont fluctué ces dernières années. Pour la période d’avril à juillet, les recettes totales se sont élevées à 4 267 millions de livres sterling en 2022-2023, à 4 392 millions en 2023-2024, à 4 188 millions en 2024-2025, à 3 886 millions en 2025-2026 et à 3 889 millions en 2026-2027.

HMRC a indiqué que l’Alcohol Bulletin est produit par son équipe Indirect Tax Receipts Monitoring et que la prochaine publication est prévue le 27 novembre 2026 à 9 h 30.